

Article 31 du Règlement

Nous voyons qu'une telle disposition présente toutes sortes de possibilités d'abus. Dans les échappatoires qu'elle contient on pourrait faire passer un camion ou peut-être un petit senneur à hareng puisqu'il s'agit des pêcheries.

Disons que cette mesure législative représente un petit pas dans la bonne direction. Nous espérons que le gouvernement ne prétendra pas que nous nous sommes portés au secours du secteur de la construction navale avec le projet de loi C-33 dont la Chambre des communes est saisie, mais qu'il admettra que la mesure représente un petit pas vers la résolution des problèmes importants auxquels ce secteur fait face. Nous espérons aussi qu'il tiendra la promesse qu'il a faite à maintes reprises. Je pense en particulier au premier ministre qui a promis en 1984 de faire du secteur de la construction navale du Canada une industrie viable sur la scène internationale. J'aimerais lui rappeler cette promesse aujourd'hui.

Le projet de loi représente donc un petit pas dans la bonne direction. J'ose espérer que le gouvernement comprendra que les emplois que nous perdons à cause de son inertie, ces emplois bien rémunérés dans le secteur canadien de la construction navale, méritent d'être préservés, car ils favorisent le développement économique et permettent aux localités, surtout à nos localités de la côte atlantique qui dépendent énormément de la construction navale, de demeurer des régions productives de notre pays.

Enfin, mon parti et moi appuyons ce projet de loi, malgré tous ses défauts, et il y en a beaucoup. En cette période de récession si dévastatrice, nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures que proposent la Fédération des travailleurs des chantiers maritimes et d'autres intervenants afin de vraiment rétablir l'équilibre dans le secteur international de la construction navale.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 13, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 13.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'ÉCONOMIE MONTRÉLAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, vendredi marque le jour de la Fête internationale des travailleurs. Pourtant, ceux de la région de Montréal n'ont rien à célébrer. Les travailleurs, les chômeurs et les prestataires de l'aide sociale sont démoralisés et inquiets face à l'appauvrissement général.

À la lumière de cet appauvrissement, les syndicats et les groupes populaires ont amorcé une campagne de sensibilisation par le biais d'une manifestation qui aura lieu le 1^{er} mai au Métro Pie IX.

Les syndicats veulent éveiller le gouvernement fédéral sur le désespoir qui règne chez un grand nombre de travailleurs et de sans-emploi. Dans la région de Montréal, 615 000 personnes vivent dans la pauvreté.

Le gouvernement doit mettre fin immédiatement à cette misère humaine. Le C.R.I.M. a mis de l'avant plusieurs propositions pour mettre fin au déclin socio-économique, telle une politique de plein emploi. Le gouvernement serait sage de prendre en note ces propositions et passer à l'action, car l'inaction, monsieur le Président, ça va faire!

* * *

[Traduction]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la Banque fédérale de développement est l'institution spécialement destinée à fournir une aide financière aux entreprises canadiennes qui sont incapables de trouver d'autres sources de financement à des conditions raisonnables.

Les propriétaires de petites entreprises de ma circonscription de Carleton—Charlotte sont cependant cons-